

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 10 SEPTEMBRE 2013

VOLUME 115

NON-PUBLICATION

JEAN LAROSE et ODETTE GAGNON
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me PAUL CRÉPEAU

INTERVENANTS :

Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du Québec

Me PIERRE HAMEL pour l'Association de la construction du Québec

Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la construction du Québec

M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec

Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec

Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec

Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec

Me MARIE-CHRISTINE LEVASSEUR pour le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec

Me MARCO LABRIE pour le Barreau du Québec

Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
SIMON RIVERIN	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	6
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE	98
RICHARD AYOTTE	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	105

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
88NP-781 : Présentation par Simon Riverin sur le projet Écrevisse	8
89NP-782 : Présentation par Richard Ayotte sur le projet Écrevisse	106

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dixième (10e) jour du
2 mois de septembre,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Je rappelle que nous sommes en ordonnance de non-
8 publication.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Merci. Je vais appeler le prochain témoin, monsieur
11 Simon Riverin. Peut-être vous lever, Monsieur
12 Riverin, pour l'assermentation.

13

14

15

16

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dixième (10e) jour du
2 mois de septembre,

3

4 A COMPARU :

5

6 SIMON RIVERIN,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 (11:16:44)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[1]** Bonjour, Monsieur Riverin.

13 R. Bonjour.

14 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

15 Q. **[2]** Monsieur Riverin, pouvez-vous... vous êtes
16 l'enquêteur au dossier. Ah! Madame la Présidente,
17 nous abordons un nouveau dossier, j'avais oublié de
18 vous le dire, le dossier Écrevisse qui a pris
19 naissance dans la région de l'Abitibi. Monsieur
20 Riverin, dossier Écrevisse, vous êtes l'enquêteur
21 qui s'occupe de ce dossier-là?

22 R. Oui, effectivement, Madame la Présidente, je suis
23 enquêteur au dossier du projet Écrevisse qui a eu
24 lieu en Abitibi, qui s'est déroulé de deux mille
25 neuf (2009)... en fait, avril deux mille neuf

1 (2009) et qui a abouti en octobre deux mille dix
2 (2010). En fait, je dis « abouti » là, le... le...
3 le ratissage principal du dossier; il y a eu
4 d'autres interventions, d'autres arrestations par
5 la suite que je vous expliquerai ultérieurement
6 dans le... ma présentation, mais ultimement c'est
7 au mois d'octobre.

8 Q. **[3]** Et juste pour qu'on se comprenne bien, il y a
9 actuellement des procès criminels. Il n'y a pas un
10 procès qui commence ces jours-ci et qui découle
11 d'Écrevisse?

12 R. Oui, effectivement, Madame la Présidente. La
13 semaine prochaine, il y a un procès pour trois...
14 en fait, trois individus accusés de trois meurtres
15 reliés au projet Écrevisse, qui débute la semaine
16 prochaine.

17 Q. **[4]** Ici à Montréal devant jury.

18 R. Eh! Voilà.

19 Q. **[5]** Alors, pouvez-vous nous expliquer, Monsieur...
20 Monsieur Riverin, quelle est la nature du dossier
21 Écrevisse?

22 R. L'objectif de l'enquête, Madame la Présidente, du
23 projet Écrevisse...

24 Q. **[6]** Je vais juste vous demander, Monsieur
25 Riverin... Madame Blanchette, peut-être mettre...

1 aller à la présentation PowerPoint préparée par
2 monsieur... C'est bien vous qui avez préparé ça,
3 Monsieur Riverin?

4 R. Oui, tout à fait.

5 Q. [7] Alors, on va peut-être la coter immédiatement.

6 LA GREFFIÈRE :

7 Sous la cote 88NP-782.

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Merci. 88NP-782.

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

1

[REDACTED]

■

[REDACTED]

1

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

[REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

13

ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

14

15

LA PRÉSIDENTE :

16

Désirez-vous qu'on prenne une pause à ce stade-ci?

17

Me PAUL CRÉPEAU :

18

On pourrait prendre... prendre cinq minutes,

19

j'aimerais dire bonjour à monsieur Ayotte qui

20

arrive de l'Abitibi à l'instant.

21

LA PRÉSIDENTE :

22

Bon. Alors, on va... on va prendre une pause et

23

d'ailleurs à quinze (15) minutes de la pause,

24

donc...

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 O.K. Ça va. Merci.

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4 REPRISE DE L'AUDIENCE

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 Bonjour, Madame la Présidente. Le prochain témoin
7 est monsieur Richard Ayotte.

8 M. RICHARD AYOTTE :

9 Bonjour.

10 LA GREFFIÈRE :

11 Alors, je...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Bonjour, Monsieur Ayotte.

14 LA GREFFIÈRE :

15 ... je désire rappeler que l'ordonnance de non-
16 publication est maintenue.

17

18

19

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dixième (10e) jour du
2 mois de septembre,

3

4 A COMPARU :

5

6 RICHARD AYOTTE,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 LA GREFFIÈRE :

11 C'est votre témoin, Maître. Vous pouvez vous
12 asseoir.

13 R. Merci.

14 (15:31:06)

15 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

16 Merci. Alors, monsieur Ayotte va compléter une
17 partie de la présentation faite par monsieur
18 Riverin et je comprends que monsieur Ayotte a
19 amené... nous a produit une présentation Power
20 Point que je vais demander à Madame Blanchette, de
21 nous mettre à l'écran. Et pour pas l'oublier, là,
22 on peut la coter immédiatement, 89NP-782.

23 LA GREFFIÈRE :

24 C'est exact.

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Merci.

3

4 89NP-782 : Présentation par Richard Ayotte sur le
5 projet Écrevisse

6

7 Q. [242] Alors, bonjour, Monsieur Ayotte.

8 R. Bonjour.

9 Q. [243] Vous êtes de l'Abitibi, enquêteur en Abitibi?

10 R. Oui, c'est exact, à Rouyn-Noranda.

11 Q. [244] Parfait. Alors, on va parler particulièrement
12 d'un incendie survenu le vingt-sept (27) juin deux
13 mille neuf (2009) au siège social des Entreprises
14 Sanimos Incorporée et de Pavages Sanimos
15 Incorporée. Êtes-vous l'enquêteur en charge de ce
16 dossier-là?

17 R. Oui, c'est exact.

18 Q. [245] O.K. Alors, peut-être la première page,
19 Madame Blanchette, on va situer là géographiquement
20 l'endroit où se situe cette entreprise, bien, en
21 fait, la région de l'Abitibi.

22 R. Oui. On voit Amos qui est plus dans le haut de
23 l'écran, un incendie est survenu à cet endroit-là.
24 On a démontré par une pancarte de la région c'était
25 où situé par exemple, pour les gens, exemple,

1 secteur de Val d'Or puis Rouyn-Noranda, on peut le
2 situer.

3 Q. **[246]** O.K. Pour vous qui êtes quelqu'un du coin, la
4 distance entre Amos et Val d'Or par la route?

5 R. On parle de soixante-quinze (75) kilomètres
6 environ.

7 Q. **[247]** O.K. Et la prochaine municipalité, c'est
8 Rouyn-Noranda qui est... en fait, les trois
9 municipalités importantes. La troisième, c'est
10 Rouyn qui est plus à l'ouest qui est à quelle
11 distance, elle, de Val d'Or?

12 R. On parle de... on parle d'environ cent cinq, cent
13 dix (105-110) kilomètres.

14 Q. **[248]** O.K. Alors, on s'en va maintenant au vingt-
15 sept (27) juin deux mille neuf (2009). Je parle du
16 siège social des deux entreprises que j'ai
17 mentionnées et que je vais appeler, pour les fins
18 de la présentation, Sanimos. Parlez-nous... Madame
19 Blanchette, tournez, s'il vous plaît. Parlez-nous
20 de ces deux entreprises-là qui sont deux
21 entreprises distinctes.

22 R. Oui. Bien, Sanimos Incorporée, c'est... c'est une
23 compagnie qui se spécialise dans la collecte de
24 matières résiduelles et également dans le
25 recyclage. Et Pavages Sanimos Incorporée sont

1 spécialisés dans le pavage, mais les deux
2 compagnies ont le... ont le même endroit comme
3 siège social. L'adresse là, on le mentionnais,
4 c'était... c'était situé..., je crois, c'est le
5 3239 Route 395 à Amos.

6 Q. **[249]** O.K. Alors, c'était à Amos même.

7 R. Oui, c'est exact.

8 Q. **[250]** O.K. Et est-ce que c'est les mêmes
9 propriétaires qui gèrent ces deux entreprises-là?

10 R. Oui, c'est exact. Je ne sais pas si c'est à la
11 prochaine page ou... Oui, effectivement.

12 Q. **[251]** O.K.

13 R. C'est monsieur Laurent Martineau, Dany Bégin et
14 Mario Turgeon qui sont propriétaires des deux
15 entreprises.

16 Q. **[252]** O.K. Et au 3239, c'est ça, c'est... c'est le
17 siège social. Pouvez-vous peut-être nous décrire
18 brièvement c'est... qu'est-ce que j'appelle le
19 siège social? C'est des garages? Des bureaux?

20 R. Oui, c'est... c'est les bureaux. On parle de
21 recyclage, donc il y a... il y a des presses, il y
22 a des appareils à ce sujet-là. Il y a la collecte
23 des matières résiduelles, donc on... il y a un
24 endroit qui est prévu à cet effet-là. Et il y a des
25 véhicules et de la machinerie pour effectuer les

1 travaux.

2 Q. **[253]** O.K. On tourne la page, on s'en va, on a un
3 événement le vingt-sept (27) juin, Pavages là...
4 aux deux entreprises. Expliquez-nous, à l'aide
5 justement de la présentation, qu'est-ce qui s'est
6 produit cette date-là?

7 R. Le vingt-sept (27) juin deux mille neuf (2009),
8 l'événement débute lorsque monsieur Laurent
9 Martineau, vers les vingt et une heures quinze
10 (21 h 15) le soir, se rendait à sa compagnie. Et la
11 raison était bien simple, il était à un mariage et
12 quelqu'un lui a demandé une calotte de la compagnie
13 et pour cette raison-là durant le mariage, il
14 s'était décidé de... de se rendre à son entreprise
15 chercher une calotte et, en se rendant, il constate
16 qu'il y a de la fumée. Il espère en se rendant sur
17 les lieux que c'est pas l'entreprise, mais
18 finalement en arrivant sur les lieux, il constate
19 qu'il y a... qu'il y a des locaux qui... qui sont
20 incendiés à son commerce.

21 Q. **[254]** Pouvez-vous juste nous dire si normalement le
22 soir à neuf heures (21h 00) du soir, il y a des
23 gens qui travaillent dans l'une ou l'autre des deux
24 entreprises Sanimos?

25 R. Non.

1 Q. **[255]** C'est fermé.

2 R. C'est fermé.

3 Q. **[256]** O.K. Alors... puis c'est un hasard qui a
4 amené monsieur Martineau à y retourner ce soir-là.

5 R. C'est exact.

6 Q. **[257]** O.K. Alors, il arrive, il voit le feu et ce
7 que... êtes-vous capable de nous décrire ce que
8 monsieur Martineau a vu comme feu, à quel stade du
9 feu on se trouvait à ce moment-là?

10 R. Oui. Déjà le... le bâtiment qu'on pourrait nommer
11 bâtiment principal qui a l'aspect administratif
12 d'annexé à un garage, il est en feu, il est en
13 flamme, puis il y a un deuxième bâtiment qui a un
14 début d'incendie sur un plus petit garage à
15 proximité, à environ cent (100) mètres des lieux
16 qui a un début d'incendie, qui est sur le côté
17 extérieur là de... de la bâtisse.

18 Q. **[258]** Mais, il y a quand même un cent (100) mètres
19 entre les deux bâtiments, entre les deux foyers
20 d'incendie?

21 R. Oui, c'est exact.

22 Q. **[259]** O.K. Alors, les pompiers sont intervenus,
23 c'est mentionné?

24 R. Oui. C'est suite à son appel 9-1-1 pour signaler
25 l'événement, les pompiers et les policiers se

1 déplacent sur les lieux pour répondre à l'appel.

2 Q. **[260]** Et vous résumez, là, des dommages, environ un
3 million de dollars (1 M\$) pour les bâtiments et
4 machinerie?

5 R. C'est exact.

6 Q. **[261]** Peut-être... Alors on va tourner, trois
7 foyers d'incendie, on va aller... Faites-nous une
8 description, justement, de ce que l'enquête a
9 révélé, ce que vous avez vu à ce moment-là chez
10 Sanimos.

11 R. Il y a... C'est notre technicien en scène
12 d'incendie, monsieur Ghislain Audet, qui s'était
13 présenté sur les lieux. Il est spécialisé là-
14 dedans. Ce n'est pas moi qui s'est déplacé sur la
15 scène. Lui, ses constats, il fait, en observant les
16 lieux et en observant les divers débuts d'incendie
17 que... qu'il a pu constater, il en vient à la
18 conclusion qu'il y avait trois foyers d'incendie
19 au... chez Sanimos.

20 Q. **[262]** Allez-y, décrivez-nous-les, s'il vous plaît.

21 R. Premier foyer d'incendie, c'est le bâtiment que
22 tantôt je... je nommais bâtiment principal du site.
23 On voit un appareil, c'était la presse qui se
24 trouvait là, puis il y avait également des
25 véhicules à l'intérieur. Le bâtiment était

1 complètement détruit par l'incendie. Et la
2 prochaine diapo, on voit l'annexe administrative
3 qui se trouvait annexée à ce garage-là, qui est...
4 qui est lourdement endommagée, mais qui est encore
5 quand même debout. La bâtisse est encore... Elle
6 était quand même endommagée par l'incendie.

7 Q. **[263]** Et ça, c'est rattaché à un premier foyer
8 d'incendie.

9 R. Oui, c'est exact.

10 Q. **[264]** O.K.

11 R. Prochaine diapo, c'est le deuxième foyer
12 d'incendie, c'est ce que je mentionnais, que
13 c'était sur le côté. C'est un deuxième garage,
14 trois cents (300) pieds environ, une centaine de
15 mètres de l'autre bâtiment, qui était victime des
16 flammes, mais sur le côté extérieur du bâtiment.

17 Q. **[265]** Est-ce qu'on sait, le revêtement extérieur,
18 de quoi il s'agit, à ce moment-là?

19 R. On parle d'un revêtement de... de tôle, ce genre de
20 matériau-là.

21 Q. **[266]** Est-ce qu'on est capable de... Est-ce qu'on
22 sait s'il y avait des sources combust... de
23 combustibles, ou encore des sources de chaleur,
24 entre autres sur le bord de ce mur-là?

25 R. Non. Il n'y avait rien qui pouvait amener un

1 incendie à cet endroit-là.

2 Q. **[267]** O.K. Alors, ça c'est le deuxième foyer, à peu
3 près à trois cents (300) pieds du premier. Est-ce
4 qu'il y a quoi que ce soit qui se situe entre ces
5 deux foyers d'incendie, quelque chose de
6 communicant, qui peut transporter le feu d'un foyer
7 à l'autre?

8 R. Non. On parle de gravier, là, et il y a... il n'y a
9 rien qui... Il n'y a rien durant le cent (100)
10 mètres, le trois cents (300) pieds, à part du
11 gravier.

12 Q. **[268]** O.K. Troisième foyer d'incendie?

13 R. On parle, qui était sur le dessus d'un capot d'un
14 camion, un véhicule routier.

15 Q. **[269]** Alors, on voit la photo de droite, le capot
16 est levé, là, c'est vraiment concentré.

17 R. Oui.

18 Q. **[270]** O.K. Et c'est... Il y a des dommages sur le
19 capot. Est-ce qu'il y en a en dessous, là, la
20 mécanique? Le camion était abîmé?

21 R. Non, c'est surtout le capot que... qui a subi les
22 dommages.

23 Q. **[271]** Est-ce qu'il y a eu d'autres dommages, à part
24 ces trois foyers d'incendie dont vous venez de nous
25 parler?

1 R. Non.

2 Q. **[272]** Si on tourne la page, bon, c'est parce que
3 vous mentionnez dommages d'environ un million de
4 dollars (1 M\$), deux bâtiments et au moins quatre
5 camions.

6 R. C'est exact.

7 Q. **[273]** Les autres camions... C'est parce qu'on a vu
8 ce camion-là, là, qui est abîmé, mais il y a
9 d'autres camions...

10 R. Qui se trouvaient à l'intérieur des bâtiments, ou à
11 proximité des bâtiments, surtout le bâtiment
12 principal qui a subi des dommages.

13 Q. **[274]** Et, bon. Éléments de preuve. Parlez-nous,
14 maintenant, de ce que vous avez été en mesure de
15 constater, de recueillir comme preuve à cet
16 endroit-là.

17 R. Bien, c'est surtout les observations de la scène,
18 qu'est-ce qui... qui a été observé par notre
19 technicien en scène d'incendie. La prochaine diapo.
20 Ce qu'on voyait, bon, on voit des bidons de lave-
21 vitre de trois virgule soixante-dix-huit (3,78)
22 litres qui contenaient de l'accélération, qui se
23 trouvait à l'intérieur des contenants de lave-vitre
24 qui ont été observés à divers endroits sur le site,
25 dont un sur le capot d'un véhicule.

1 Q. **[275]** Alors cette photo-là, là, celle où est-ce
2 qu'on voit le... le numéro 5, là?

3 R. Oui.

4 Q. **[276]** Ce bidon de lave-vitre-là se trouve sur le
5 capot d'un camion?

6 R. Oui.

7 Q. **[277]** O.K. Et on voit, il semble y avoir du liquide
8 encore dans le bidon.

9 R. C'est exact.

10 Q. **[278]** O.K. Et c'est ce liquide-là qui a été
11 analysé?

12 R. Oui. Plus tard, on va voir dans les prochaines
13 diapos qu'est-ce qui a été fait de ce contenant-là,
14 mais oui, il y a eu des expertises, là... Je ne
15 sais pas si on peut voir la prochaine diapo. Bon.
16 Ces récipients-là, justement, ont été transmis au
17 laboratoire pour... Il y avait deux objectifs :
18 identifier le contenu à l'intérieur de ce contenant
19 de lave-vitre-là, et tenter de faire un prélèvement
20 d'ADN sur les poignées et sur les bouchons qui
21 pourraient être... peut-être tenter d'identifier un
22 suspect par rapport à ces démarches-là.

23 Q. **[279]** Alors, deux demandes envoyées au laboratoire
24 de sciences judiciaires, et est-ce que vous avez eu
25 des retours?

1 R. Oui, on a eu des résultats. Par rapport au contenu,
2 ça démontrait que c'était de l'essence, de la
3 gazoline, par rapport au contenu qu'il y avait dans
4 les récipients. Et concernant, prochaine diapo,
5 concernant l'ADN, ça n'a pas permis d'avoir,
6 d'obtenir un profil génétique.

7 Q. **[280]** O.K. D'autres éléments de preuve que vous
8 avez tenté, ou retrou... tenté de recueillir, ou
9 recueillis sur la scène de crime?

10 R. Bon, le... l'établissement était muni de système de
11 caméras avec un enregistrement, qui avait un
12 enregistreur numérique à l'intérieur du bâtiment.
13 Malheureusement, on l'a... on a localisé l'appareil
14 à l'intérieur du bâtiment, il était endommagé. On a
15 tenté de faire des expertises, là, en le
16 transmettant dans nos bureaux de Montréal pour
17 tenter d'obtenir des images. Malheureusement, je
18 pense que la prochaine diapo on en parle, il était
19 trop endommagé pour qu'on puisse avoir des
20 résultats par rapport à l'enregistrement de ces
21 images-là.

22 Q. **[281]** Qu'est-ce que vous concluez à partir de cette
23 scène de crime, à ce moment-là?

24 R. Il y avait évidence que c'était une main humaine
25 qui avait causé l'incendie, et que c'était des

1 Q. **[284]** Très connu puis de quelle façon?

2 R. Bien, de deux façons. Premièrement, il avait une
3 entreprise de... de... Pavage Val-d'Or, il y avait
4 une entreprise d'asphaltage dans la région de Val-
5 d'Or et, en plus, il était très connu au niveau
6 local... [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

9 Puis également, dans la communauté, il tentait...
10 il s'impliquait pas mal pour faire des dons à
11 divers organismes, là, dans la région de Val-d'Or,
12 pour s'attirer... comment je pourrais dire? de la
13 sympathie ou...

14 Q. **[285]** Actif socialement aussi...

15 R. Actif socialement également.

16 Q. **[286]** Puis il a une entreprise, vous nous parlez
17 d'une entreprise, qui est Pavage Val-d'Or?

18 R. C'est exact.

19 Q. **[287]** Est-ce qu'il y a une autre entreprise
20 enregistrée au nom de monsieur Lefebvre?

21 R. Dans ma connaissance, il avait aussi une compagnie
22 de plâtre, je crois que c'était JP Lefebvre ou...
23 je sais que c'était Lefebvre quelque chose, là.
24 Mais je sais qu'il avait une compagnie de... de
25 plâtre, là.

1 Q. **[288]** O.K. Maintenant, vous nous avez parlé tout à
2 l'heure vous avez obtenu des renseignements. Alors,
3 je vous laisse peut-être nous parler de ces
4 différents renseignements là que vous avez obtenus.

5 R. J'irais à la prochaine diapo. Je pense qu'il n'a
6 pas été mis en ordre. La prochaine, s'il vous
7 plaît. Un témoignage de Jocelyn Lachaine, je vous
8 dirais que...

9 (14:44:47)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[289]** Mais, avant ça...

12 R. Excusez. Oui?

13 Q. **[290]** Je comprends que vous voulez avoir le
14 témoignage de Jocelyn Lachaine avant le témoignage
15 que vous avez à rendre sur le renseignement d'une
16 source, c'est ça que vous voulez faire?

17 R. Oui, c'est exact.

18 Q. **[291]** O.K.

19 R. On va revenir, après ça, à la diapo.

20 Q. **[292]** Parfait. Allez-y.

21 R. Parfait. Merci. Bon, monsieur Lachaine, il... il a
22 été rencontré... justement, le soir même, il a
23 donné... il a été rencontré par une discussion
24 téléphonique. Quelques jours après, c'est moi qui
25 l'a rencontré. Lui, ce monsieur-là, il était

1 contremaître pour la compagnie Pavage Sanimos. Ce
2 qu'il nous explique c'est que, dernièrement, son
3 entreprise à lui, ça faisait une dizaine d'années
4 qu'il était contremaître pour Sanimos et c'était...
5 on parle... on se remet à l'époque de deux mille
6 neuf (2009), débutait des travaux pour la première
7 fois dans la région de Val-d'Or. C'est la première
8 fois que son entreprise faisait de l'asphaltage
9 dans la région de Val-d'Or. Il a commencé par un
10 petit... un petit contrat, c'était, de mon
11 souvenir, Genivar. Et par la suite ils ont fait un
12 travail à la SAQ, c'était un contrat sur la 4^e Rue,
13 à Val-d'Or, peut-être d'un montant environ de
14 trente-cinq mille dollars (35 000 \$). Et il avait
15 obtenu un troisième contrat, approximativement,
16 quarante (40), quarante-cinq mille dollars
17 (45 000 \$), au 400, boulevard Lamaque, dans la
18 région de Val-d'Or.

19 Q. **[293]** Est-ce que c'était des contrats publics ou
20 privés?

21 R. Oh! mon Dieu! Je ne pourrais pas vous dire.

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Q. **[294]** Savez-vous qui était l'entrepreneur général
24 qui avait le contrat?

25 R. Le... quel endroit?

1 Q. **[295]** Entre autres à la SAQ, là.

2 R. À la SAQ, c'était...

3 Q. **[296]** La SAQ c'est une...

4 R. ... Constructions Pépin Fortin qui avait donné le
5 contrat à Sanimos, Pavage Sanimos, pour faire le
6 contrat. Donc...

7 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

8 Q. **[297]** C'était pour paver le stationnement de la
9 SAQ?

10 R. C'est exact.

11 Q. **[298]** Donc, c'est la SAQ qui payait pour le
12 stationnement, c'est un contrat public
13 (inaudible)...

14 R. Oui, sûrement que c'était eux, je ne sais pas s'ils
15 avaient donné le contrat à Pépin Fortin, qu'eux le
16 redonnaient... le transmettaient après.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Q. **[299]** Alors, il y a des...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je m'excuse, Maître Crépeau.

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Non, ça va, Madame la Présidente.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[300]** Le premier contrat, vous dites, qu'ils ont
25 eu.

1 R. Oui.

2 Q. **[301]** Avant celui de la SAQ, c'était où?

3 R. Genivar. À ma connaissance, c'est un...

4 Q. **[302]** C'est-à-dire, c'est Genivar qui leur a donné
5 le contrat...

6 R. Oui.

7 Q. **[303]** ... mais pour quoi?

8 R. C'est un petit... une petite section d'asphalte
9 dans leur stationnement.

10 Q. **[304]** Ah! dans le stationnement de Genivar?

11 R. Genivar, c'est exact.

12 Q. **[305]** O.K. Je comprends. Je comprends. Et le
13 troisième, vous dites?

14 R. C'était un monsieur privé qui avait un immeuble au
15 400, boulevard Lamaque mais il avait un grand
16 stationnement, qui retrouvait... disons que c'est
17 un immeuble qui contenait plusieurs locaux, tant
18 privés que du gouvernement, exemple, le bureau de
19 la probation se trouvait à cet endroit-là. Et il
20 faisait faire le stationnement complet de...

21 Q. **[306]** Alors, le bureau...

22 R. ... cet immeuble-là.

23 Q. **[307]** ... de quoi, vous dites?

24 R. La probation. Donc, il n'était pas fait mais il
25 devait le faire, ce contrat-là. Les deux qui

1 avaient réussi à être faits c'était chez Genivar et
2 à la SAQ et il devait, au mois de... vers la mi-
3 juillet, faire le troisième contrat, au 400,
4 boulevard Lamaque. Monsieur Lachaine m'informe que
5 pendant qu'il... qu'il effectuait ses travaux à la
6 SAQ, il a observé un véhicule qui s'est attardé
7 sur... dans son secteur...

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Q. **[308]** Monsieur Ayotte, peut-être... est-ce qu'on
10 est capable de le dater cet événement-là, le
11 contrat de la SAQ, quand monsieur... ce qu'il va
12 vous dire, monsieur Lachaine, là, c'est combien de
13 temps avant l'incendie?

14 R. On parle... je dirais, entre le début et la mi-
15 juin.

16 Q. **[309]** De deux mille neuf (2009)?

17 R. De deux mille neuf (2009).

18 Q. **[310]** O.K.

19 R. Donc, quelques semaines avant l'incendie.

20 Q. **[311]** O.K. Alors, ils font les travaux à la SAQ.
21 Monsieur Lachaine, qu'est-ce qu'il vous dit?

22 R. Bien, il me dit que, pendant qu'il se trouve à la
23 SAQ, il observe un véhicule qui s'est attardé, qui
24 s'est stationné, qui regardait au loin ce qui se
25 passait. Il a... il a tout simplement salué, parce

1 [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

7 Q. [314] Monsieur Lefebvre, son entreprise qui
8 s'appelle Pavage Val-d'Or...

9 R. C'est exact.

10 Q. [315] ... se situe géographiquement à?

11 R. Val-d'Or.

12 Q. [316] O.K. On va revenir d'une page en arrière,
13 Madame Blanchette.

14 [REDACTED]

■ [REDACTED]

1 R. Oui, c'est exact.

2 Q. **[320]** D'autres sources d'information pour...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Crépeau, vous allez devoir expliquer un
5 petit peu une déclaration KGB.

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 Oui.

8 Q. **[321]** Alors, pour les fins peut-être, Monsieur
9 Ayotte, juste expliquer. C'est une technique
10 policière?

11 R. Oui, l'entrevue KGB, avant que l'entrevue soit
12 faite, c'est une entrevue qui est filmée, et durant
13 que l'entrevue est filmée, au départ, on pourrait
14 dire qu'il y a une mise en garde, on avise le
15 témoin de diverses règles de c'est quoi une
16 entrevue assermentée. Donc, on lui explique c'est
17 quoi faire une fausse déclaration, c'est quoi de
18 faire un faux aveu, c'est quoi... On l'informe des
19 conséquences de ça. Il y a un protocole à suivre.
20 On a un document à lire. Et on lui explique toutes
21 les règles par rapport à faire soit une fabrication
22 de preuve, faire une fausse déclaration, faire de
23 l'entrave à la justice.

24 Et par la suite, on a un commissaire à
25 l'assermentation qui est à cet endroit-là. Et il

1 affirme solennellement que ce qu'il va dire, les
2 informations sont vraies. Et le commissaire fait
3 son rôle de commissaire. Il fait : « Je l'affirme
4 solennellement. » [REDACTED]

■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. [322] Est-ce que vous avez dit qu'elle est souvent
10 aussi enregistrée sur vidéo?

11 R. Dans ce cas-là, elle l'a été. Et de façon générale,
12 elle l'est également.

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 Q. [323] Alors, on enregistre la conversation qui est
15 assermentée, ce qui peut équivaloir et servir
16 devant un tribunal pour, pour valoir pour ce
17 témoignage-là?

18 R. C'est exact.

19 Q. [324] Le but, c'est de la conserver sous cette
20 forme-là pour pouvoir l'utiliser devant un
21 tribunal?

22 R. Bien, on souhaite... Dans le fond, on ne souhaite
23 jamais avoir besoin de l'utiliser cette entrevue-
24 là. On espère toujours que les gens vont venir
25 témoigner et vont venir dire ce qu'ils nous ont

1 dit. Mais il arrive à l'occasion que les versions
2 changent avec le temps. Et disons que c'est une
3 précaution qu'on préfère obtenir par
4 l'assermentation de la version.

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

7 R. C'est exact.

8 Q. [326] Maintenant, si on tourne la page, je
9 comprends qu'il y a aussi, vous avez encore
10 d'autres informations relativement à cet incendie-
11 là?

12 R. Oui, c'est exact. On va prendre le témoin qui
13 désirait garder l'anonymat. Il a été identifié. Il
14 a été rencontré par les sergents Hamelin Jolicoeur
15 puis Jean-Charles Benoit, que c'était deux
16 enquêteurs. Ils devaient rencontrer cette personne-
17 là. Cette personne-là voulait transmettre des
18 informations, mais il voulait garder ces
19 informations-là anonymes... je veux dire, son
20 identité anonyme. [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

1

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

4

Q. [327] O.K. Et si on tourne la page, on voit encore
5 une entrevue KGB.

6

R. Oui.

7

Q. [328] Et d'une Sonia Frigon. Peut-être nous dire de
8 qui il s'agit.

9

R. Bien, le quatorze (14) août deux mille treize

10

(2013), c'était encore dans le contexte du dossier

11

Écrevisse, j'ai deux sergents-détectives, soit Marc

12

April et Dominic Larouche, ont rencontré madame

13

Sonia Frigon. Madame Frigon c'est la veuve de

14

Benoît Denis. Dans l'enquête, Benoît Denis est

15

décédé je crois en mai deux mille dix (2010).

■

[REDACTED]

24

Q. [331] O.K. Alors c'est la veuve de monsieur Denis

25

qui vous rapporte... Et ça, c'est des informations

1 fraîches du mois d'août là?

2 R. Oui, c'est tout récent, quatorze (14) août deux

3 mille treize (2013). [REDACTED]

[REDACTED]

20 Q. [332] De son vivant, monsieur Benoît Denis habitait
21 quelle municipalité?

22 R. Val-d'Or.

23 Q. [333] O.K. Alors c'est... Puis madame Frigon est-ce
24 qu'elle était d'Amos ou de Val-d'Or, savez-vous?

25 R. Madame Frigon est de Val-d'Or mais je crois que

1 plus jeune elle venait d'Amos.

2 Q. [334] O.K. On tourne la page. Vous nous présentez
3 Benoît Denis.

■ [REDACTED]

15 Q. [335] O.K. Alors quelle était... Compte tenu de la
16 preuve que vous aviez particulièrement à l'été deux
17 mille treize (2013), est-ce qu'il y a eu des
18 accusations qui ont été portées en relation avec
19 cet incendie criminel?

20 [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED] Ça fait que pour

6 nous, à ce moment-ci, on est en train de réévaluer
7 le dossier, savoir pour le compléter, savoir si oui
8 ou non on va avoir une preuve nécessaire en
9 soumettant le dossier aux procureurs de la Couronne
10 pour évaluation.

11 Q. [336] O.K. Et je comprends que ça termine votre
12 présentation mais que le dossier est en
13 réévaluation à ce moment-ci. C'est le seul rôle que
14 vous avez fait dans l'enquête Écrevisse.

15 R. Oui, c'est exact. C'était le dossier qui m'avait
16 été assigné par rapport au dossier Écrevisse.

17 Q. [337] O.K. Je vous remercie. Moi, je n'ai pas
18 d'autres questions pour le témoin.

19 LA PRÉSIDENTE :
20 Est-ce que les parties auraient des questions pour
21 le témoin. Non. Alors je vous remercie beaucoup
22 monsieur Ayotte.

23 R. Merci.

24 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Madame la Présidente, il est quatre heures
3 (16 h 00), le prochain témoin c'est monsieur Harel
4 qui est un enquêteur de la Commission qui doit
5 présenter, je vous dirais peut-être en bloc,
6 l'ensemble de plusieurs témoins qu'il a rencontrés.
7 On peut commencer cet après-midi, d'autre part on
8 ne termine pas ça cet après-midi, c'est un petit
9 peu plus long comme exercice. Moi je vous propose,
10 on peut la commencer ou bien si vous aimez mieux
11 qu'on fasse ça dans un bloc demain avant-midi.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Alors nous allons commencer demain.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 O.K.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Alors à demain.

18 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

19

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24

SERMENT

Nous, soussignés, JEAN LAROSE et ODETTE GAGNON,
sténographes officiels, certifions que les pages
qui précèdent sont et contiennent la transcription
fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le
tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
qualité dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

Jean Larose (Tableau #254493 8)

Sténographe officiel

Odette Gagnon (Tableau #202129 3)

Sténographe officielle